

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône ; offices de l'Eglise ; titulaires d'églises paroissiales. — II Le futur congrès eucharistique à Londres. — III Les sociétés secrètes en Amérique. — IV Nouvelles religieuses. — V Commission pontificale biblique : Caractère et auteur du livre d'Isaïe. — VI Prière des Quarante-Heures. — VII La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs est élevée désormais au rite de seconde classe. — VIII A la Providence : Cérémonies religieuses

AU PRONE

Le dimanche, 30 août

On annonce :

Le premier vendredi du mois et l'ouverture des classes ;

Dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, solennité anticipée de la Nativité.

Note. — Dans ces dioc., la neuvaine de la Nativité pourra commencer le 30 août pour finir le 7 septembre, si on ne l'a pas commencée le 28 pour la finir le 5 septembre (1).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 30 août

Fête de sainte Rose de Lima, *double* ; mém. du 12^e dim. après la Pent. et des Ss. Félix et Adaucte ; préf. de la Trinité ; Ev. du dim. à la fin. — Vêpres depuis le capitule de saint Raymond Nonnat ; mém. de sainte Rose et du dim.

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, fête du saint et immaculé Cœur de Marie, double majeur.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 8 septembre, Nativité de Marie (Hoche-laga et Laprairie).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — De ce jour, l'Ange Gardien (Angers).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 31 août, saint Aimé ; du 4 septembre, sainte Rosalie.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 31 août, saint Aimé (Asbestos).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 31 août, saint Aimé (Kingsey Falls).

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 800 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, et communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.

LE FUTUR CONGRES EUCHARISTIQUE A LONDRES



EST un événement considérable que la glorification de la Sainte Eucharistie qui s'annonce à Londres pour la seconde semaine de septembre.

Il y a un siècle, personne, si ce n'est peut-être le célèbre voyant politique, Joseph de Maistre, n'eût osé le prévoir. « Tout semble démontrer, écrivait-il, (*Du pape*, conclusion) que les Anglais sont destinés à donner le branle au grand mouvement religieux qui se prépare et qui sera une époque sacrée dans les fastes du genre humain ».

S'il avait prévu les grandes assises eucharistiques d'Avignon (1882), de Liège, de Fribourg, de Bruxelles, Namur et Tournai, il eût prédit le congrès eucharistique de Londres. « Tout annonce, écrivait-il encore, (*Soirées de Saint-Petersbourg*, 2e entretien, fin) en 1869, que nous marchons vers une grande unité que nous devons saluer de loin. Nous sommes douloureusement broyés ; mais, si de misérables yeux comme les miens sont dignes d'entrevoir les secrets divins, nous ne sommes broyés que pour être mêlés ».

Cette unité religieuse que présageait le grand philosophe chrétien a eu son expression éloquente dans une suite d'événements providentiels du XIXe siècle. Et d'abord qu'est-il resté, après la grande Révolution française, du jansénisme, qui avait tari la piété, du gallicanisme qui, en France, du fébromanisme qui, en Allemagne, menaçaient l'unité catholique et l'autorité du pape ?

En même temps que se fortifiait l'unité romaine dans ces pays, l'intolérance protestante se relâchait en Angleterre ; en 1839, après deux siècles et demi d'ostracisme, ce pays ouvrait la Chambre des Lords à huit catholiques, et la liberté religieuse ramenait à la foi de nombreux protestants ; les fidèles, long-

temps méprisés, reprenaient courage et vigueur. Vers 1833 commença le mouvement tractarien, raconté par M. Thureau-Dangin, *La renaissance catholique en Angleterre*, Paris, (1899) et qui, en ébranlant l'Eglise établie ou l'anglicanisme officiel, prépara les voies au *disestablishment*.

Il y eut en 1850, lors du rétablissement par Pie IX de la hiérarchie épiscopale en Angleterre, un mouvement, à première vue redoutable : il s'apaisa ; et désormais organisée, l'Eglise catholique fit de rapides progrès dans les 17 diocèses anglais. Le nombre des prêtres s'est décuplé, et de moins d'un pour cent d'habitants, le nombre des fidèles de la Grande-Bretagne s'est élevé à sept pour cent (5,560,000 pour 39,280,000).

Le ritualisme de Pusey et Newman (ce catholicisme déguisé, moins le pape et les ordres sacrés) a envahi plus de 1,600 églises anglicanes et préparé d'innombrables conversions. Le concile du Vatican, que redoutaient certains catholiques à courte vue, proclama l'infailibilité du pape : cette définition du dogme n'arrêta pas les conversions. Léon XIII trancha la question de la validité des ordres anglicans : sa décision déconcerta certains membres du clergé protestant, mais aussi fit tomber bien des hésitations.

Dans les rangs de la haute société, une brochure (*Converts to Rome*, London, Swan Sonnenschein) comptait en 1892, parmi les convertis, 129 ministres anglais, 498 membres des universités d'Oxford et de Cambridge, 647 officiers de l'armée ou de la marine, 1,454 membres de la noblesse et de la *gentry*. Aujourd'hui c'est à plusieurs milliers par an que l'on porte le nombre des protestants convertis. (Voir : *Le catholicisme, son passé, son avenir*. Louvain, Desbarax, 76 pages.)

Le Rév. Lacey, anglican, dans la *Revue catholique des Eglises*, parle du mouvement de retour vers l'Eglise catholique parmi ses coreligionnaires. Si l'on s'en rapporte à ses renseignements,

il y aurait environ 12,000 ministres anglicans, c'est-à-dire la moitié du chiffre total actuel, qui seraient, comme on dit là-bas, imbus de « Romanisme » et à ce titre suspects et menacés d'être expulsés de l'Eglise d'Angleterre. « Quant au mouvement catholique, dit le Rév. Lacey, il prend chaque jour plus de force dans l'Eglise d'Angleterre. Il n'est plus aujourd'hui le mouvement d'une section, mais de l'Eglise toute entière... Les idées catholiques ont pénétré jusque chez les élèves de nos collèges évangéliques ». Ce qu'il est particulièrement important de noter, c'est que le mouvement de conversion se propage surtout dans le monde adonné aux études religieuses. Ces ministres anglicans, qui auraient tant d'avantages matériels à rester dans le protestantisme, et qui s'orientent cependant vers le catholicisme, nous sont une preuve vivante de la force conquérante de notre foi.

L'avenir sourit à l'Eglise Une, Sainte et Apostolique.

Sans nul doute, le congrès eucharistique de Londres et le déploiement, au milieu de la vaste cité, d'un cortège escortant le Saint-Sacrement, ouvriront une période de mouvement accéléré vers la grande unité catholique et des entrées en nombre dans le bercail du divin Pasteur. Jésus-Christ l'a dit : *Ut sint unum, ut sint consummati in unum*, l'unité parfaite de foi aux mystères et de charité mutuelle, c'est là le caractère de la vraie Eglise.

Aux catholiques anglais viendront se joindre des députations de nombreux catholiques et tous, dans une même langue ecclésiastique, chanteront le mystère du corps glorieux et du sang précieux du Sauveur, présent en réalité sous les voiles eucharistiques.

Nos frères d'Angleterre ont vu les splendides cortèges eucharistiques de Bruxelles, de Liège, de Namur, de Tournai, de Metz. C'est l'inoubliable manifestation de Tournai (1906) qui

décida l'archevêque de Westminster à organiser le congrès eucharistique de Londres. La revue des Jésuites de cette ville (*The Month*, mars 1908) annonce que nos frères d'Angleterre attendent deux cents évêques d'Europe et d'Amérique, plusieurs cardinaux et le légat du Saint-Père.

Nous ne promettons pas, dit la revue, le splendide effet du cortège de Tournai. Londres compte dix ou douze fois plus de catholiques que cette ville ; mais ils sont dispersés sur un immense espace et parmi une population bien plus considérable de non-catholiques. Notre immense cathédrale (longue de 350 pieds), donnera place à de grandioses cérémonies, où riches et pauvres, si nombreux ceux-ci, où nos enfants surtout se réjouiront du triomphe de la foi de nos pères. *Fundata erat super petram.* (Matth., 7, 25.)

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN AMÉRIQUE



N lit dans le *Catholic Fortnightly Review* de Saint-Louis, numéro du 1^{er} mars :

« Nos lois américaines répudient tout ce qui ressemble à un système de classes qui nous est odieux. Cependant nulle part ailleurs, dans le monde, le nombre de ceux qui se séparent de la multitude afin de former des *Ordres* séparés, ayant pour but de se transmettre des *mystères* de génération en génération, et cela seulement aux *initiés*, nulle part sur la terre, dis-je, le nombre de ces débiteurs de secrets n'est aussi grand qu'aux Etats-Unis.

« Dans la libre et démocratique Amérique, il y a plus de sociétés secrètes et de membres de ces organisations que dans les autres régions civilisées. Plus de 6 MILLIONS d'Américains

(1) Encyclopédie des Fraternités d'Amérique.

sont membres de 300 de ces sociétés (1). Plus de 30 mille membres s'ajoutent annuellement au nombre des membres des loges maçonniques des Etats-Unis. Un nombre égal s'ajoute à celui des *Odd Fellows*, société maçonnique déguisée en société de secours mutuels. La moitié de ce chiffre de 30,000 s'ajoute annuellement au nombre des *Chevaliers de Pythias*, autre secte secrète, ayant une apparence de philanthropie. Plus de 100,000 initiés s'ajoutent annuellement au chiffre des membres d'autres sociétés secrètes, dont les Loges, les Chapitres, les Conseils sont parsemés dans le pays, en même temps qu'ils y érigent leurs temples et des écoles.

« Tout autour de nous on les voit à l'œuvre, travaillant à organiser les masses en cercles spéciaux, dont les membres savent certaines choses que les autres sont supposés ne pas connaître et forment une fédération dans laquelle seulement les élus éprouvés sont admis.

« Le christianisme n'a jamais approuvé ces sociétés secrètes. Toute l'histoire de l'Eglise, depuis les sectes *Gnostiques* jusqu'aux *Illuminés*, montre que les sociétés secrètes sont des ennemis mortels que l'Eglise a toujours combattus. C'est lorsque l'esprit antichrétien s'est levé pour détruire la société chrétienne que la Loge maçonnique, la *société secrète par excellence*, et le modèle de toutes les sociétés qui cultivent le secret, se forma et se mit à fleurir.

* * *

Une autre revue, une des plus estimées parmi les catholiques des Etats-Unis, sous le titre *Freemasonry in South America*, analyse d'une façon lumineuse une remarquable lettre pastorale (3 juillet 1907) de Sa Grandeur Mgr J. B. Castro, archevêque de Caracas (Vénézuéla).

C'est de la Maçonnerie dans l'Amérique du Sud, spécialement du Vénézuéla, à laquelle appartient le fameux Castro, président de la dite République, qu'il y est question.

L'archevêque de Caracas observe le très judicieux directeur de la *Semaine de Cambrai*, constate d'abord dans ce document important l'hypocrisie prodigieuse que la Maçonnerie a déployée dans ce pays pour *simuler* le christianisme et même le catholicisme. Cela a réussi jusqu'à un certain point, même parmi le clergé....

Il en a été identiquement de même aux débuts de la Maçonnerie en Europe. Le « Pecknifisme » des Loges anglaises n'a eu d'égal que le « Tartufisme » des Loges de France, issues de la Grande Loge *Saint-Paul* (!) de Londres et de celles de toutes les autres régions d'Europe.

En Belgique, à l'origine, au XVIIIe siècle, les Loges, également d'importation anglaise, assistaient en corps à des messes qu'elles faisaient célébrer soit pour fêter des saints, l'évangéliste saint Jean, par exemple, soit pour les âmes des défunts de leur corporation. En France les premières loges anglaises portaient en grand nombre des noms de saints. Il en fut de même en Autriche, en Italie, en Espagne.

Dans le pays de Québec, à l'origine, les loges anglaises avaient soin de faire célébrer des « services divins » auxquels elles se rendaient processionnellement.

Au Vénézuéla les Frères Maçons se vantaient d'assister à la messe, de contribuer à la construction des églises. Comme au Brésil, les Frères Maçons, au Vénézuéla, ont même pénétré dans les confréries religieuses. Mgr J.-B. Castro note des circonstances où certains Frères ont prononcé des discours publics qui n'auraient pas déshonoré la chaire chrétienne !...

* * *

« Et cependant la Maçonnerie, dit Mgr Castro, a encouragé secrètement toutes les persécutions qui se sont produites dans le pays contre le christianisme. Les documents ne manquent pas pour le prouver. Dans un remarquable *Rapport et Mémo-*

rial, elle fit, en 1865, un puissant effort pour changer les lois et la constitution chrétienne du Vénézuéla en lois et constitution « sécularisées » ou païennes. En même temps eut lieu l'érection du premier « Temple maçonnique », à l'inauguration duquel le magistrat qui avait ordonné cette érection déclara ce qui suit : « Voici le Temple de l'Humanité civilisée, officiellement érigé par le gouvernement du Vénézuéla en l'honneur « de la Raison humaine émancipée !... ». Et en même temps il invoquait le nom de Jésus-Christ ! »

« Nous devons donc, ajoute Mgr Castro, considérer comme un bienfait inestimable de la Providence divine, que la Maçonnerie vénézuélienne vienne de déclarer ouvertement — après un temps de longue hypocrisie — que son vrai but est de détruire le Christianisme et l'Eglise catholique et de faire à Jésus-Christ une guerre d'extermination.

« Voici ce qui vient de se produire :

« La Maçonnerie latine américaine a commencé à tenir des congrès internationaux, afin de resserrer les liens d'union des Loges dans les républiques du Sud et comploter un vaste plan de conspiration contre l'Eglise. Le premier congrès a été tenu l'an dernier à Buenos-Ayres, le second aura lieu, cette année (1907), à Rio-de-Janeiro (Brésil). La Maçonnerie du Vénézuéla, par ses délégués, a signé un traité de concorde avec celle de Buenos Ayres qui paraît actuellement la plus fanatique.

« La Maçonnerie vénézuélienne a adopté les résolutions suivantes, votées par le premier congrès, destinées à être transmises à toutes les Loges de l'Amérique et les a rendues obligatoires, sous les sanctions pénales de la loi maçonnique, pour les Frères du Vénézuéla :

« Art. 5. La Maçonnerie latine américaine combattra par tous les moyens en son pouvoir la propagande « cléricale » (c'est-à-dire catholique) et l'établissement ainsi que le développement des Congrégations religieuses, combinant tous ses efforts pour les expulser de ces pays.

« Dans ce but :

1o Les Frères ne feront plus élever leurs enfants dans les collèges tenus par ces Congrégations ;

2o Les Frères useront de toute leur influence pour empêcher leurs femmes et leurs enfants de se confesser à un prêtre ;

3o Les Frères ne contribueront plus, en aucune façon, à l'entretien des corps religieux et de leurs églises ;

4o La Maçonnerie s'efforcera d'enrôler les membres des *partis politiques* disposés à défendre son idéal et qui voudront s'engager à voter pour : « la séparation » de l'Eglise et de l'Etat ; l'expulsion des ordres religieux ; l'égalité civile (!) ; le « mariage civil » ; le divorce ; l'éducation purement « séculière » ; des infirmiers et infirmières laïques dans les hôpitaux ; la suppression des aumôniers militaires ; la destruction de toutes les lois « cléricales », c'est-à-dire chrétiennes.

« Art. 6. Tout Frère Maçonnerique sera tenu (par serment) d'agir dans le monde « profane » d'accord avec les principes de la Maçonnerie ; ceux qui violeraient ce « code d'honneur » (!) seront exposés aux plus sévères pénalités de la loi maçonnerique.

« Art. 10. La Maçonnerie s'efforcera d'empêcher « l'exploitation » (c'est-à-dire la conversion) des Indiens par les ordres religieux et d'établir l'institution de « missionnaires laïques » (!) pour entreprendre leur « civilisation ».

Après ces citations, le prélat ajoute :

« Le Grand Ordre de Vénézuéla a approuvé, adopté et transmis à toutes les Loges de la République ces décisions, « afin qu'étant ainsi informés, tous les membres des Loges s'y conforment strictement ». C'est ainsi que s'exprime une circulaire maçonnerique.

« C'est tout un plan de guerre contre la Sainte Eglise. Il ne faut donc pas s'étonner de voir la Maçonnerie vénézuélienne applaudir à la persécution féroce dirigée, en France, contre l'Eglise et déclarer « que ce qui se produit en France est dû

« particulièrement à l'appui vigoureux et déterminé que la
« Maçonnerie donne au gouvernement de la République fran-
« çaise ».

Aussi la Maçonnerie vénézuélienne a-t-elle adopté la résolu-
tion suivante :

« Expression d'un vote d'adhésion et de sympathie pour le
« Grand Ordre et le *Suprême Conseil* de France et d'Italie, pour
« l'attitude digne et résolue qu'ils ont prise dans la question
« de la « Séparation » de l'Eglise et de l'Etat ». (Publié dans le
deuxième numéro du *Journal Maçonnique* de Caracas).

Mgr Castro conclut « qu'en présence de ces faits il n'est plus
« possible d'être ou de rester plus longtemps Frère Maçonni-
« que et catholique ». Il exhorte son clergé à « exercer une
« grande vigilance » et somme les Frères de respecter les senti-
ments du clergé et de ne plus se présenter comme parrains
aux baptêmes, et s'ils appartiennent encore à des confréries
religieuses de choisir entre l'abjuration maçonnique ou la
désertion de ces confréries.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Dans la République Argentine

VOICI quelques extraits bien suggestifs du message
que le Président de la République Argentine a
lu, en séance publique, à l'ouverture du Parle-
ment de ce pays.

« Je suis fier, a dit le premier magistrat de cette nation
de six millions d'habitants, de constater que l'Eglise
catholique continue d'accomplir efficacement sa mission.
L'archevêque de Buenos-Ayres et les autres évêques,

dont les vertus sont notoires, reçoivent de mon gouvernement toutes les attentions et services possibles auxquels ils répondent avec la plus grande cordialité. Le diocèse de La Plata a été doté d'un palais épiscopal, édifice propre pour la résidence de l'évêque et de sa suite ; mais dans un certain nombre d'évêchés de la République, il manque cette commodité qui est en même temps requise pour la dignité épiscopale. Il sera donc nécessaire de doter de palais convenables tous les évêchés du pays pour la résidence des évêques et de leur maison. Cela pourra se faire graduellement en améliorant ceux qui existent ou en en construisant de nouveaux. J'ai aussi prêté l'attention au développement des séminaires de la capitale et autres diocèses. Le premier est un établissement remarquable qui fait honneur au pays. Le clergé national se forme ainsi avec un esprit éminemment national dans des maisons fondées et entretenues par le trésor de la nation et les dons des fidèles. J'appelle, par suite, messieurs, votre sollicitude sur les dotations des évêchés et du clergé dans le budget du culte. Les hauts dignitaires catholiques restent dans une situation pécuniaire inférieure à celle de quelques fonctionnaires subalternes de l'administration civile ; ce fait ne doit pas se continuer, car les exigences de la vie sociale atteignent aussi le clergé, et, d'autre part, la dignité de leur ministère exige que l'État qui soutient le culte catholique le soutienne avec l'ampleur et le décor qui lui convient ”.

En Angleterre

Parmi les nombreux anglicans qui viennent de se convertir on signale les personnages suivants : M. Leslie, un brillant lauréat de l'Université de Cambridge ; le marquis de Queensberry, chef de l'illustre famille écossaise des Douglas, brave officier sur terre et sur mer ; enfin, sir Charles Enan-Smith,

diplomate distingué et soldat renommé. D'autre part, on annonce des Etats-Unis la conversion de dix-neuf pasteurs qui se rattachaient aussi à l'Eglise anglicane. Ajoutons encore un autre anglican qui, après avoir soutenu, dans le *Tabaret*, des thèses contre la messe, vient de déclarer qu'il se convertit, ne sachant plus comment défendre son opinion.

D'après une enquête faite par un prêtre anglican, les aspirations vers Rome sont de plus en plus accentuées. Sur environ 24.000 prêtres anglicans, 12,000 seraient imbus de romanisme et menacés, pour ce motif, d'être exclus de l'Eglise d'Angleterre. Ce mouvement catholique, dit le même écrivain, se remarque dans toutes les classes ou sections de l'Eglise anglicane et jusque parmi les élèves des collèges évangéliques. Il se propage surtout dans les milieux intellectuels et parmi les individus qui se livrent aux études religieuses. Supplions Dieu d'éclairer tant d'esprits sincères et de dissiper à leurs yeux tous les préjugés.

On sait peut-être, au reste, qu'il y a actuellement en Angleterre 559 églises anglicanes où l'on vénère des images de la Sainte-Vierge, 142 où l'on fait acte de dévotion envers Marie, et plusieurs qui ont adopté la fête de l'Assomption. Enfin les prières en l'honneur de Marie sont devenues communes dans beaucoup de ces églises. C'est là, à n'en pas douter, le commencement d'une résurrection catholique chez nos frères séparés.

Au Canada

A ceux qui conserveraient des doutes sur l'efficacité de la guerre à l'alcool, au Canada, nous conseillons, écrit l'excellente revue *La Tempérance*, de lire le rapport du Revenu de l'Intérieur. Ils y verront que pour les derniers six mois l'impôt sur les liqueurs accuse une diminution de \$450,000 ! Ce qui signifie au moins 5 millions de piastres épargnées au pays.

COMMISSION PONTIFICALE BIBLIQUE

CARACTÈRE ET AUTEUR DU LIVRE D'ISAÏE



UX doutes suivants qui lui ont été présentés, la Commission pontificale biblique a répondu comme il suit :

DOUTE I. — Peut-on enseigner : que les prophéties que nous lisons dans le *Livre d'Isaïe* — et dans divers endroits de l'Écriture — ne sont pas des prophéties proprement dites ; que, ou ce sont des récits composés après l'événement, ou, s'il faut reconnaître que l'annonce a précédé le fait, ce n'est pas par une révélation surnaturelle de Dieu qui prévoit l'avenir, mais par une heureuse sagacité, par la pénétration naturelle de son génie que le prophète a tiré par conjecture le futur du passé et l'a prédit ?

R. — Non.

DOUTE II. — L'opinion qui prétend qu'Isaïe et les autres prophètes n'ont prononcé d'oracles que sur des faits imminents ou à survenir dans un laps de temps assez bref, est-elle conciliable avec les prophéties, principalement les prophéties messianiques et eschatologiques, certainement faites par ces mêmes prophètes longtemps avant les événements ? Est-elle conciliable, en outre, avec l'opinion générale des Pères qui s'accordent à affirmer que les prophètes ont aussi prédit des faits qui ne devaient s'accomplir qu'après de longs siècles ?

R. — Non.

DOUTE III. — Peut-on admettre : que les prophètes, qui ne furent pas seulement les censeurs de la dépravation humaine, et les hérauts de la parole pour l'amélioration de leurs auditeurs, mais qui annoncèrent aussi l'avenir, n'ont jamais dû s'adresser à des auditeurs futurs, mais toujours à des auditeurs

présents, à leurs contemporains, de manière à pouvoir être nettement compris par eux ; que, par conséquent, la seconde partie du Livre d'Isaïe (chap. XI-LXVI) où le prophète s'adresse non pas aux Juifs contemporains d'Isaïe, mais aux Juifs qui gémissent dans l'exil de Babylone, pour les consoler, comme s'il vivait au milieu d'eux, ne peut avoir pour auteur Isaïe lui-même, mort depuis longtemps, mais qu'il faut l'attribuer à quelque prophète inconnu qui vivait parmi les exilés ?

R. — Non.

DOUTE IV. — L'argument philologique, tiré de la langue et du style, que l'on emploie pour combattre l'identité d'auteur du Livre d'Isaïe, doit-il être jugé de telle force qu'un homme grave, expert en science critique et en hébreu, ne puisse pas ne pas reconnaître la pluralité des auteurs ?

R. — Non.

DOUTE V. — Les arguments présentés, même pris en bloc, sont-ils assez solides pour établir péremptoirement que le livre d'Isaïe doit être attribué non pas au seul et même Isaïe, mais à deux ou même à plusieurs auteurs ?

R. — Non.

Le 28 juin 1908, dans l'audience qu'il a bien voulu accorder aux deux Révérendissimes rapporteurs secrétaires, le Saint-Père a ratifié ces réponses et ordonné de les publier.

FULCRAN VIGOUROUX, P. S. S.

LAURENT JANSSENS, O. S. B.,

Rapporteurs secrétaires.

Rome, le 29 juin 1908.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	1	SEPTEMBRE — Lachenaie.
JEUDI,	3	“ — Saint-Constant.
SAMEDI,	5	“ — L'Assomption.

LA FÊTE DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS

EST ÉLEVÉE DÉSORMAIS

AU RITE DOUBLE DE SECONDE CLASSE

A fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui se célèbre au mois de septembre, vient d'être élevée au rite double de seconde classe. Voilà une traduction du décret qui édicte cette modification.

« Bien que les Douleurs de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, soient honorées dans l'Eglise universelle par une double fête annuelle, à savoir le vendredi après le dimanche de la Passion et le troisième dimanche de septembre, cependant, ces deux fêtes mobiles de la bienheureuse Vierge Marie, étant secondaires, ne sont célébrées que sous le *rite double majeur*. Dans le but de favoriser le culte de Notre-Dame des Douleurs, et d'exciter de plus en plus la piété et la reconnaissance des fidèles envers la miséricordieuse corédemptrice du genre humain, le Révérendissime Père Prieur général de l'Ordre des Servites, qui vénèrent tout particulièrement la Mère des Douleurs comme leur fondatrice et principale patronne, saisissant l'occasion de la cinquantième année de sacerdoce de Sa Sainteté le pape Pie X qui va s'accomplir heureusement en septembre prochain (mois consacré aux Douleurs de la Sainte Vierge), a supplié au nom de toute sa famille religieuse, le Saint-Père de vouloir bien, en mémoire de cet événement, élever pour toute l'Eglise la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, fixée au troisième dimanche de septembre, au rite double de seconde classe. Sa Sainteté, sur le rapport du cardinal soussigné, préfet de la Congrégation des Rites, accueillant très favorablement cette demande, a décrété que la fête des Sept-Douleurs de la Bienheureuse Vierge Marie, qui se fait le dimanche susdit, serait, à l'avenir, célébrée partout sous le rite *double de seconde classe* ; les rubriques étant observées nonobstant toutes clauses contraires.

« Le 13 mai 1908.

« S. card. CRETONI, *préfet*.

« D. PANICI, archev. de Laodicée, *secrétaire* ».

A LA PROVIDENCE

Cérémonies religieuses

LE mardi, 4 août, M. l'abbé S. Dubeau, aumônier de la maison-mère présidait une cérémonie de vêtue.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Gertrude Arsenault, de Petit-Rocher, N.-B. ; Marie-Louise Gravel, de Saint-Jean-de-la-Croix ; Antonia Germain, de Saint-Didace ; Marie Morin de Richmond ; Elida et Antoinette Goyer dit Bélisle, de Saint-André-Avellin ; Marie-Anne Auclair, de Saint-Jacques à Montréal ; Céline Bastien, de Maskinongé ; Délicia Bessette de Woonsocket, R. H. ; Hélène Girard dit Jolicœur, de Saint-Vincent-de-Paul (Isle-Jésus) ; Eugénie Barrette, de Sainte-Thérèse-de-Blainville ; Marie-Anne Séguin, de Charlemagne ; Adéline Durette, de Manchester, N. H.

Le 7 août, à 8 heures précises, M. l'abbé Laforce, curé de Saint-Vincent-de-Paul à Montréal, présidait une cérémonie de profession.

Ont émis les premiers vœux : Les Sœurs Alphonsine Lajoie dite Sœur Charles-Eugène, de Lowell, Mass ; Maria Beaulieu dite Sœur Philippe de Jésus, de Notre-Dame-du-Portage ; Yvonne Lafontaine, dite Sœur Imelda, de Saint-Cuthbert ; Albertine Gravel, dite Sœur Flavie-Domitille, de Saint-Vincent-de-Paul (Isle-Jésus) ; Virgine Larocque, dite Sœur Marie-Claire, de Saint-Valérien ; Elise Berthiaume, dite Sœur Joseph-Isaïe, de L'Acadie ; Zéphirine Saint-Michel, dite Sœur Louise de Marillac, de Sainte-Victoire-de-Richelieu ; Dianna Lavoie, dite Sœur Anicet, de La-Baie-Saint-Paul ; Eugénie Limire, dite Sœur Joseph-Vincent, de La-Baie-du-Febvre ; Eléonore Gingras, dite Sœur Madeleine-Sophie, de Montréal.

La messe fut célébrée par M. l'aumônier de la maison-mère, et M. le curé Laforce donna l'allocution de circonstance.